

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00272

Numéro SIREN : 885 071 233

Nom ou dénomination : A fleur de peau

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 1414

SASU «A FLEUR DE PEAU»

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 10/06/2022
N° du Dépôt : 1414
SIRENE : 885 071 233
N° de Gestion : 2020 B 272

COMPTES ANNUELS au 31.12.21

Certifiés conformes

*certifiés conformes
à Domme
le 02/06/22*



État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021				Du 22/05/2020 Au 31/12/2020	
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial incorporelles : - Autres	010	60 000,00	012		60 000,00	60 000,00
		014		016			
	Immobilisations corporelles	028	20 903,00	030	838,38	20 064,62	
	Immobilisations financières (1)	040	2 215,20	042		2 215,20	2 200,00
	Total I (5)	044	83 118,20	048	838,38	82 279,82	62 200,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
	Marchandises	060	36 173,87	062	669,87	35 504,00	17 896,04
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 455,07	066		2 455,07	
	- Clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances (2) : - Autres (3)	072	1 595,00	074		1 595,00	148,94
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	137 693,56	086		137 693,56	127 979,40
	Charges constatées d'avance	092		094			
	Total II	096	177 917,50	098	669,87	177 247,63	146 024,38
Total général (I+II)		110	261 035,70	112	1 508,25	259 527,45	208 224,38
PASSIF					01/01/2021 - 31/12/2021 Net		22/05/2020 - 31/12/2020 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100,00	
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves			132			
	Report à nouveau			134		62 984,15	
	Résultat de l'exercice			136		90 370,16	63 084,15
	Provisions réglementées			140			
Total I				142		154 454,31	64 084,15
Provisions pour risques et charges				Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		21 556,99	25 581,59
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	4 366,62)	172		83 516,15	118 558,64
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		105 073,14	144 140,23
Total général (I+II+III)					180	259 527,45	208 224,38
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

SASU A FLEUR DE PEAU - Annexe au Bilan de l'exercice clos le 31.12.2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de : 259.527 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90.370 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/21 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Gérant, le 30/04/2022.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, application des articles L. 123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commercial et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoire, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions et Brevets : 5 ans

Installations techniques : 5 à 10 ans

Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans

Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une pas reporter le montant des cessions

Désignation de l'entreprise IMMO AFDP										Néant ☐		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	60 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	3 425	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	17 478	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN		LO		LP	20 903
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV						1Q		1R		1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						60 000		ØH		ØJ	20 903	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	60 000	LW			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM	3 425	MN			
		Matériel de transport			IV		MP	17 478	MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT			
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE			
	TOTAL III				IY		NG	20 903	NH			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
Autres participations				IØ		ØX		ØY				
Autres titres immobilisés				II		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F				
TOTAL IV				I3		NJ		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	80 903	ØM		

Désignation de l'entreprise IMMO AFDP	Néant ☐ *
--	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE	120	QF		QG	120
	Matériel de transport		QH		QI	718	QJ		QK	718
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	.	QT	
TOTAL III			QU		QV	838	QW		QX	838
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	838	ØQ		ØR	838

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5							N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9							Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7							Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5							R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2							S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9						T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8							T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5							U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3							V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1							W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8							X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7							X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM									NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU							NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ							

CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués souvent la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratique, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

· CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance				0 €
Produits constatés d'avance				0 €

· CHARGES A PAYER INCLUES DANS LES POSTES SUIVANTS

Néant

· PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS

Néant

AUTRES INFORMATIONS

· COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 1.000 euros est constitué de 100 actions de 10 euros de valeur nominale.

A FLEUR DE PEAU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 Euros
Siège social : 7 grand rue – 24250 domme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET Le 2 juin à dix sept heures,

L'associée unique de la Société « A FLEUR DE PEAU », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 Euros divisé en cent actions de DIX euros chacune, dont le siège social est à 7 grand rue 24250 DOMME s'est réunie au siège social administratif en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE conformément aux articles 14 à 14.3 des statuts.

La séance est ouverte par Madame Noémie BRETON, associée unique, en sa qualité de Présidente. Elle déclare qu'elle possède personnellement

CENT actions, ci	100 actions
------------------	-------------

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES :	100 actions
-------------------------------	-------------

La Présidente décide en conséquence que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Puis elle rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2021**, ainsi que sur les opérations visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.
- Examen et approbation des comptes annuels, affectation des résultats. Quitus à la Présidente.
- Examen et approbation des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Pouvoirs.

Puis la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le rapport de Gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2021**.

L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social.
Et le texte des résolutions qui sera proposé au vote de l'Assemblée.

Puis elle rappelle que le rapport de Gestion sur les opérations dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressées aux associés plus de huit jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de huit jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de Gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Divers propos sont échangés, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2021**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la Présidente quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes dudit exercice font apparaître un bénéfice de 90.370 €, qu'elle décide d'affecter, de la manière suivante :

- 90.370 € au compte de report à nouveau créateur qui présentera un solde après affectation de 153.354 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Noemie BRETON

